

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-253300578-20251203-D31_2025-DE

Nombre de membres en exercice : 100
 Nombre de membres présents : 64
 Nombre de suffrages exprimés : 64

V	Pour : 64
O	Contre : 0
T	Abstention : 0
E	

DATE DE LA CONVOCATION : **21 NOVEMBRE 2025**
 SÉANCE ORDINAIRE DU : **3 DECEMBRE 2025**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **TARIFS REDEVANCES 2026**
 N°31-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois décembre à dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président**.

	ETAIENT PRESENTS (T) : TITULAIRE ET (S) : SUPPLEANT
CDC CONVERGENCE GARONNE	
CDC DU BAZADAIS	AIME Michel (T), BARBOT Fabienne (T), BELLOC Laurent (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GARBAYE Michel (T), LACAMPAGNE Jean François (T), LAFARGUE Christophe (T), LANNELUC Jean-Luc (T), LESCOUZERES Joël (T), LEVEILLE Jean-Guy (T), LOSSE Pascal (T), NATARIO Philippe (T), PORTEL Adeline (T), TUCOULAT Lila (T), TULARS Bernard (T), ZAGO (T), DORIENT Yves (S).
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	BUZOS Jacky (T), DELIGNE Philippe (T), DILLAR Yves (T), LABAT Daniel (T), SEQUIER Patrick (T), ZAGHET Francis (T).
CDC DU SUD GIRONDE :	ANNEE Dominique (T), ARNAUD Delphine (T), BALADE Jean-François (T), BERNADET Alain (T), BERRON Jean-Luc (T), BIRAC Frédéric (T), CHARRON Olivier (T), CLAVERIE Marion (T), DELAS Alexandre (T), DORAY Christophe (T), DOUCET Philippe (T), DUTILH Anne-Laure (T), FAUCHE Chantal (T), GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie (T), GUAGNI LE MOING Pascale (T), JADOT Stéphanie (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MORET Emmanuel (T), NADAL Patricia (T), NOEL Bernadette (T), OUDOT Sandrine (T), PHARAON Chantale (T), POUJARDIEU Patrick (T), REBERAT Christophe (T), REBOUL Christophe (T), SBRIZZAI Walter (T), SOUBIRAN Nadège (T), TOUCHE Christian (T), TRISTANT Sophie (T), BOUTOULLE Julie (S), DUFRESNE Sandra (S), GLEIZES Bernard (S), GORDO Mathilde (S), RONCALLI Christine (T).
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS	SANCHOT Philippe (T).

Etaient excusés : DELLION Jacques, DUPIOL Jacqueline, DUPIOL Jean-Claude, LARTIGUE Jacqueline, LASSARADE Florence, MARMIER Claude.

Monsieur le président présente le bilan de l'année 2025 ;

La distribution des bacs jaunes sera entièrement achevée en **décembre 2025**, soit **avec un an d'avance** sur le calendrier initial.

Sur les deux années de déploiement, la mise en place du nouveau schéma de collecte a permis d'obtenir des résultats particulièrement encourageants. La production d'ordures ménagères résiduelles a diminué de **46 kg par habitant et par an**, confirmant l'efficacité du dispositif incitatif. Parallèlement, le tri des emballages a fortement progressé : il est passé de **40 kg/habitant/an au 1^{er} janvier 2024 à 67 kg/habitant/an aujourd'hui**, soit une augmentation de plus de 65 %.

Sur le plan financier, l'impact est également très positif. Le nouveau schéma de collecte, déployé sur deux années, permet aujourd'hui de projeter un **résultat de 950 000 €**, principalement grâce à une **baisse de 500 000 € des dépenses de traitement**. Les retombées financières continueront de s'accentuer l'an prochain, puisque le changement de schéma a été réalisé commune par commune tout au long de l'année et que l'ensemble des effets ne se sont pas encore totalement matérialisés.

Au vu de ces excellents résultats, **le Président propose de ne pas augmenter la redevance pour l'année 2026**.

SICTOM DU SUD GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION

DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU
SUD GIRONDE

**Le Comité Syndical,
Monsieur le Président entendu,**

Décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants ci-annexés :

Tarifs pour la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères ;
Tarifs pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Président

C.DORAY

